

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1159 /DU 17 AVR 2003

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : *Dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et cigarettes.*

Réf. : Additif à la circulaire n° 1023 du 26 Janvier 2001

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers, que la liste des Commissionnaires en Douane agréés autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et cigarettes est complétée ainsi qu'il suit :

- Fablin Transit Services International (FTSI).

La présente circulaire qui complète ma circulaire n°1023 du 26 janvier 2001 est d'application immédiate.

Ampliations

- SYNDICAT DES TRANSITAIRES
S/C SAGA-CI
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES
S/C GOLF-TRANSIT
- FNIS-CI
- FEDERMAR
- FENADIS
- CH. CCE Ind.
- TOUTES DIRECTIONS DOUANE
- BIVAC / COTECNA

K. GNAMEN

